

Séance du 14 avril 2025 à 19 heures 00

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Aloys BAUDET

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Compte-rendu concernant le fonds pour les subventions énergétiques.
5. Rapport des commissions.
6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation des comptes annuels de l'exercice financier 2024 (projet de délibération N° 312/25).
 - b) ~~Approbation des comptes de la Fondation immobilière de la commune de Choulex pour l'exercice 2024 (projet de délibération N° 313 /25).~~
 - c) ~~Approbation des comptes du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers compagnie 302 pour l'exercice 2024 (projet de délibération N° 314/25).~~
7. Propositions du Maire et des Adjointes.
8. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE et Quentin MEYLAN

Exécutif : M. Christophe SENGLET, maire
Mme Anne MEYLAN, adjointe
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe

Excusé : M. Brett THEUS

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. A. Baudet, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h. Il annonce une modification de l'ordre du jour, à savoir l'annulation des points 6b) et 6c), qui sont reportés à la prochaine séance.

En l'absence de remarque, l'ordre du jour ainsi corrigé est considéré comme approuvé à l'unanimité.

Puis **M. A. Baudet** excuse l'absence de **M. B. Theus**.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025

M. A. Baudet passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. A. Baudet donne lecture de la pétition reçue par le Bureau le 17 mars 2025 et relative au revêtement de la place de jeux mis en place dans la cour de récréation de l'école. Les 80 signataires estiment les graviers inadaptés dans la cour de l'école, dans la mesure où ceux-ci se retrouvent régulièrement sur le béton, impliquant des chutes fréquentes d'enfants qui engendrent des blessures plus ou moins importantes. Il s'avère que le contour en bois qui a été posé autour de la place de jeux n'a pas eu l'effet escompté. En termes sanitaires, les enfants reviennent quotidiennement couverts de poussière et la place de jeux de l'école est devenue une litière ouverte aux animaux, avec la présence régulière d'excréments en tout genre. Les signataires, qui restent à la disposition du Conseil municipal afin de trouver rapidement la meilleure solution dans l'intérêt des enfants, pensent qu'un changement de revêtement en adéquation avec leur bien-être semble indispensable.

M. A. Baudet propose de renvoyer cette pétition à la commission Bâtiments-Préavis.

À l'unanimité (10 oui, 0 non, 0 abstention), le Conseil municipal renvoie la pétition à la commission Bâtiments-Préavis.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme D. Krähenbühl annonce que :

- Concernant la question de **Mme C. Schaub** relative à la possibilité d'installer des nids pour les cigognes, lors de la dernière séance du Conseil, **Mme Virginie Vandeputte** s'est renseignée sur le sujet. Un projet-pilote est en cours au Mandement sous l'égide du COR et de l'OCAN. Des nids ont été installés pour encourager la présence des cigognes. Ces structures sont extrêmement coûteuses et doivent être posées très haut dans des espaces naturels. Le COR et l'OCAN conseillent à la commune d'attendre la fin du projet-pilote, en 2027, afin de disposer de davantage d'informations et de vérifier que les cigognes reviennent chaque année s'y installer de façon pérenne.
- Le déplacement du passage piéton sur la route de Choulex n'a pas eu lieu, et ce sans que la commune, qui avait conçu une communication destinée aux parents et prévu de déplacer les patrouilleurs en conséquence, n'en ait été informée par le canton. Selon le rendez-vous fixé avec la brigade d'éducation

et de prévention afin d'évaluer les emplacements des patrouilleurs scolaires, la validation d'un patrouilleur sur le chemin de Bellecombe pose problème. La commune a donc demandé au canton de maintenir le passage piéton existant afin d'offrir un itinéraire sécurisé aux enfants.

Mme C. Schaub remarque qu'il s'agit d'un rétro-pédalage. **Mme D. Krähenbühl** confirme et ajoute que le patrouilleur est retourné à son poste initial, à l'entrée du parking souterrain de la salle polyvalente.

- La procédure d'appel d'offres sur invitation pour les repas du restaurant scolaire a été lancée.
- **Mme D. Krähenbühl** a assisté à la séance de présentation du CERN, avec **Mme A. Meylan** et certains élus. Les habitants de Choulex se sont étonnés du fait que la population de Choulex n'ait pas reçu le tout-ménage qui devait annoncer cette séance. Les représentants du CERN étaient également surpris, car l'information devait être diffusée aussi à Choulex.

Mme A. Meylan explique que :

- Les aménagements végétaux sur la placette de Bonvard seront replantés par la voirie.
- Le maître d'enseignement des travaux manuels a demandé à la commune un mur enduit d'une peinture noire magnétique.
- La Fondation a, lors de son assemblée générale, accepté la création d'un parking pour deux-roues motorisés ou non aux 111-113-115, route de Choulex. Une petite place sera créée sur l'exemple de celle qui a été aménagée à Chevrier, avec des pavés perméables et des arceaux adaptés aux vélos électriques.
- Concernant la demande de **Mme C. Schaub**, lors du dernier Conseil, d'installer une poubelle au chemin de l'Ancienne-Grange, celle-ci a été commandée.

M. C. Senglet annonce que :

- Les points 6b) et 6c) ont été supprimés de l'ordre du jour pour les raisons suivantes : la Fondation n'avait pas encore approuvé les comptes lors de la commission Finances-Sécurité du 7 avril et le réviseur n'avait pas transmis son rapport concernant le groupement intercommunal des sapeurs-pompiers (compagnie 302) pour l'exercice 2024 qui seront approuvés le 6 mai. De plus, les comptes du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers sont approuvés par le Conseil municipal par voie de résolution.
- Un rendez-vous a été fixé avec l'État le 17 avril afin d'essayer de débloquer la situation concernant le PLQ. L'Exécutif s'y rendra avec son conseil, **M^e François Bellanger**, qui a été mandaté pour accompagner la commune dans cette démarche. Il est inadmissible que depuis le 20 septembre 2024, rien n'ait avancé au niveau de l'enquête technique alors que l'Exécutif a déjà rencontré à deux reprises l'OCAN, notamment en proposant des solutions concernant le mésobromion. Des explications seront demandées par l'Exécutif qui espère vivement obtenir une décision, qu'elle soit positive ou négative.

4. Compte-rendu concernant le fonds pour les subventions énergétiques

M. C. Senglet rappelle que la commune avait voté un budget de Fr. 500'000.- pour le fonds des énergies renouvelables. La Mairie avait reçu 14 demandes pour des PAC, 19 pour des panneaux solaires photovoltaïques. Sur ce total de

33 demandes, 27 étaient complètes (13 pour des PAC et 14 pour des panneaux solaires photovoltaïques). La commune a octroyé Fr. 48'360.- pour des PAC et Fr. 33'592.- pour des panneaux solaires photovoltaïques, soit un total de Fr. 81'952.-. Actuellement, Fr. 58'439,20 ont été versés, soit une surface de référence énergétique de 7'791 m², pour une puissance équivalente en kWh de 88 kWh.

Ce fonds, qui portait sur la législature 2020-2025, tombera cette année. Il appartiendra à la prochaine législature de décider si elle souhaite constituer un autre fonds pour les énergies renouvelables, étant précisé qu'à l'heure actuelle, toutes les nouvelles constructions sont équipées d'énergies renouvelables.

5. **Rapport des commissions**

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

Mme C. Mathez annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Aménagement-Mobilité (AM)

M. J. Binder indique que la commission ne s'est pas réunie.

Animation-Culture-Sports (ACS)

En l'absence de **M. B. Theus**, **M. Q. Meylan** annonce que la commission s'est réunie, mais le PV n'a pas encore été validé.

Bâtiments-Préavis (BP)

M. L. Déruaz indique que la commission s'est réunie le 10 mars.

Pour faire suite à la délibération du Conseil municipal sur la modification du revêtement de la place du préau, la commission n'était pas favorable à retirer la pesette. Car après la modification des rebords, il y avait beaucoup moins de problèmes de dissémination de gravier dans la cour et aucune plainte n'avait été relevée.

La procédure concernant les préavis stipule que les demandes qui ne concernent pas des travaux de rénovation ou de construction sont traitées par l'Exécutif. Il s'agit des demandes relatives à la pose de panneaux solaires photovoltaïques, d'installations de PAC, etc.

Concernant le banc de la pétanque, les investigations ont révélé qu'il s'agissait d'un ancien abreuvoir. Un artisan sera mandaté afin de transformer cette pièce de bois en banc.

Sous le point divers, la commission demande à l'Exécutif d'étudier la pose d'un revêtement phono absorbant dans le local de la Carpière.

Finances-Sécurité (FS)

Mme F. Pilly Schluemp annonce que la commission s'est réunie le 7 avril. Le PV n'a pas encore été validé, mais la commission a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2024 (cf. point 6).

M. C. Senglet précise que la commission Finances-Sécurité a reçu par e-mail le 8 avril le rapport des réviseurs et les comptes de la Fondation.

Information-Naturalisations (IN)

Mme C. Schaub indique que la commission ne s'est pas réunie.

Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

M. Q. Meylan annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

Mme L. Comin informe que la commission ne s'est pas réunie.

Sociale-Aînés (SA)

M. P. Droze indique que la commission ne s'est pas réunie. La prochaine séance, qui portera sur les subventions, est fixée au 28 avril.

Fondation immobilière**Commission des travaux**

M. A. Baudet annonce que la commission ne s'est pas réunie. L'assemblée générale a eu lieu lundi dernier.

Bureau de la Fondation

Mme A. Meylan indique que les comptes ont été approuvés. Ils seront présentés lors du prochain Conseil.

Commission attribution des logements

M. P. Droze informe que la commission ne s'est pas réunie.

Comité de pilotage entrée ouest

Mme L. Comin annonce que le comité de pilotage s'est réuni le 26 mars pour sa seizième séance. Il s'agissait d'une séance assez dense, avec la présentation de l'avant-projet technique, les hypothèses constructives et des précisions sur les nouvelles compositions des différents éléments des bâtiments. De nombreux mandataires étaient présents (ingénieur civil, physicien du bâtiment, ingénieur sanitaire, ingénieur chauffage ventilation, électricité, expert incendie et acousticien). Chaque mandataire a exposé ses interventions et les problématiques que les différents corps de métier pourraient rencontrer.

6. Projets de délibérations, de motions et de résolutionsa) Approbation des comptes annuels de l'exercice financier 2024 (projet de délibération N° 312/25)

M. A. Baudet donne lecture du projet de délibération N° 312/25 et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 7 avril 2025,

vu les art. 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal

décide par 10 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de **6'007'909.15 francs** aux charges et de **7'788'407.12 francs** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **1'780'497.97 francs**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **2'648'190.14 francs** et résultat extraordinaire de **-867'692.17 francs**.
3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de **264'446.75 francs** aux dépenses et de **0.00 franc** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **264'446.75 francs**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de **31'413'487.16 francs**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de **475'461.41 francs** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'approuver l'attribution à la réserve conjoncturelle pour un montant de **1'500'000.00 francs** prélevé sur l'excédent de revenus de **1'780'497.97 francs**.

7. Propositions du Maire et des Adjointes

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

M. J. Binder souhaiterait un point de situation sur les macarons de stationnement.

Mme D. Krähenbühl répond que les macarons sont entrés en vigueur le 1^{er} avril sur une zone rétrécie, puisque la commune n'a pas pu réaliser les aménagements prévus sur la route de Choulex. Les APM ont constaté que les véhicules étaient garés correctement ; certains étaient déjà équipés de macarons.

M. J. Binder voudrait savoir si, depuis l'augmentation du budget des APM à 50 %, **M. C. Senglet** a constaté une augmentation des rondes sur les mains-courantes qui lui sont transmises.

M. C. Senglet confirme que les APM font des contrôles un peu plus ciblés au moins deux à trois fois par mois, même si certains horaires ne correspondent pas forcément au trafic pendulaire. Les APM sont donc beaucoup plus visibles et des contrôles ont lieu régulièrement.

M. J. Binder est tombé sur un contrôle à 18 heures.

Mme C. Schaub souhaite relayer quelques inquiétudes d'habitants du village. La première concerne une demande de création d'un passage piéton au bout du pont de Chevrier afin de traverser le chemin du Chambet, une zone très accidentogène compte tenu des nombreux usagers (piétons, vélos, bus, voitures).

Mme A. Meylan répond que la commune avait en son temps demandé au canton la création d'un passage traversant, ce qui avait été refusé.

Mme N. Favre souhaiterait connaître les motifs de ce refus.

Parce qu'à des endroits similaires dans le canton, la création de tels passages n'avait pas porté ses fruits, répond **Mme A. Meylan**.

Mme D. Krähenbühl suggère de relancer l'OCT à ce sujet.

M. C. Senglet annonce que **M. Gérard Widmer** quitte son poste de directeur de l'OCT de la rive gauche. Le nom de son successeur, avec qui il faudra tisser de nouveaux liens de confiance, n'est pas encore connu.

Mme C. Schaub explique qu'un résident de la rue du village ne comprend pas très bien qu'il faille faire de tels détours sur des horaires étendus (6h-9h et 16h-19h) suite à la limitation de trafic à la Gouille-Noire. Cette personne aimerait, en tant que communier, avoir le droit de passer à la Gouille-Noire.

M. C. Senglet répond qu'il n'existe pas de signalisation pour les communiens, uniquement pour les riverains autorisés. Les APM sont tenus de respecter la législation et les arrêtés sans faire d'exception. Soit la commune supprime l'arrêté « riverain autorisé », soit elle le maintient avec ses contraintes.

M. A. Baudet rappelle qu'une proposition de modification du sens des contraintes horaires avait été évoquée.

Mme A. Meylan s'était renseignée ; il était effectivement possible de modifier les horaires, ce dont elle avait informé le Conseil municipal.

M. A. Baudet clôt le procès-verbal à 19h34 et passe la parole au public.